



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 593 325 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
09.11.2005 Bulletin 2005/45

(51) Int Cl.7: **A47C 27/00**

(21) Numéro de dépôt: **05290944.7**

(22) Date de dépôt: **29.04.2005**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR LV MK YU

(72) Inventeur: **Mucmacher, Jean-Pierre**
60420 Tricot (FR)

(74) Mandataire: **Sayettat, Julien Christian**
BREESE DERAMBURE MAJEROWICZ
38, avenue de l'Opéra
75002 Paris (FR)

(30) Priorité: **07.05.2004 FR 0450885**

(71) Demandeur: **Mucmacher, Jean-Pierre**
60420 Tricot (FR)

(54) **Corps secondaire destiné à surélever une partie du matelas**

(57) L'invention concerne un matelas (1) destiné à la literie comprenant au moins un corps principal (2) de forme sensiblement parallélépipédique formant zone de couchage pourvu d'un revêtement (4), ledit matelas étant caractérisé en ce qu'il comprend en outre au moins un corps secondaire (5) amovible disposé sur la face supérieure (3) du corps principal (2) entre ledit corps

principal et le revêtement (4), ledit corps secondaire étant de dimensions inférieure à celles du corps principal (2) de sorte à recouvrir une zone limitée de la zone de couchage telle que la zone destinée à l'appui de la tête ou à celui des pieds.

L'invention concerne également un lit pour enfant comprenant un tel matelas (1).

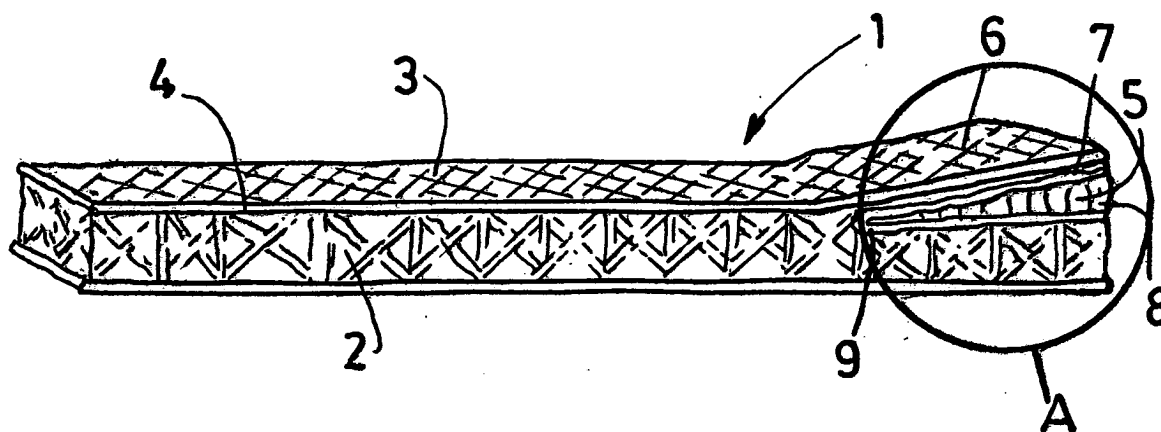


FIG.1

Description

[0001] L'invention concerne un matelas destiné à la literie comprenant un corps secondaire destiné à surélever une partie du matelas, ainsi qu'un lit pour enfant comprenant un tel matelas.

[0002] Les matelas destinés à la literie sont généralement de forme parallélépipédique et présentent une face supérieure plane. Cependant, dans certains cas, il peut être nécessaire de prévoir une zone surélevée du matelas, notamment dans la zone où repose la tête.

[0003] En effet, en particulier pour les nourrissons, le fait de surélever la tête du nourrissons peut lui faciliter la respiration, la digestion et le sommeil, notamment lorsque les bronches du nourrisson sont prises. Ce fait est également applicable pour l'adulte.

[0004] Un oreiller peut être utilisé pour surélever la tête, cependant, celui-ci est susceptible de bouger au cours de la nuit et sa rigidité est souvent insuffisante pour assurer un maintien suffisant de la tête. En outre, notamment dans le cas d'un nourrisson, des risques d'étouffement peuvent survenir si le nourrisson déplace l'oreiller et se le place au-dessus de la tête par exemple ou si il tourne la tête qui peut s'enfoncer dans l'oreiller.

[0005] L'invention vise à pallier ces inconvénients en proposant un matelas avec une zone surélevée présentant une certaine rigidité, ladite zone étant fixe par rapport au matelas et intégrée sous le revêtement de sorte que tout risque de déplacement de la zone est évité ainsi que tout risque d'enfoncement de la tête dans cette zone.

[0006] A cet effet et selon un premier aspect, l'invention concerne un matelas destiné à la literie comprenant au moins un corps principal de forme sensiblement parallélépipédique formant zone de couchage pourvu d'un revêtement, ledit matelas comprenant en outre au moins un corps secondaire amovible disposé sur la face supérieure du corps principal entre ledit corps principal et le revêtement, ledit corps secondaire étant de dimensions inférieure à celles du corps principal de sorte à recouvrir une zone limitée de la zone de couchage telle que la zone destinée à l'appui de la tête ou à celui des pieds.

[0007] Le fait que le corps secondaire soit amovible permet de faire évoluer le matelas entre au moins deux configurations, une configuration dans laquelle le corps secondaire est disposé entre le corps principal et le revêtement et une configuration dans laquelle le corps secondaire est retiré, le matelas présentant alors une face supérieure sensiblement plane.

[0008] Ainsi, le matelas peut retrouver une configuration classique dans laquelle l'occupant du lit repose complètement à plat sur le matelas, ce qui dans certains cas peut être préférable.

[0009] Selon un deuxième aspect, l'invention concerne un lit pour enfant comprenant un matelas tel que décrit ci-dessus.

[0010] D'autres objets et avantages de l'invention ap-

paraîtront au cours de la description qui suit, faite en référence aux dessins annexés.

[0011] La figure 1 est une représentation schématique en perspective du matelas selon l'invention, le corps secondaire étant inséré entre le corps principal et le revêtement.

[0012] La figure 2 est un agrandissement de la zone A représentée sur la figure 1.

[0013] La figure 3 est une représentation schématique en coupe de la partie de matelas représentée sur la figure 2.

[0014] La figure 4 est une représentation schématique en perspective d'une partie du matelas dans laquelle le corps secondaire a été retiré.

[0015] En référence aux figures, on décrit un matelas 1 comprenant un corps principal 2 de forme sensiblement parallélépipédique formant la zone de couchage pour un utilisateur du matelas. Le corps principal 2 présente une face supérieure 3 sensiblement plane.

[0016] Le matelas est destiné à un lit (non représenté), plus particulièrement à un lit pour enfant. La literie pour adulte est également envisagée. Suivant les applications, le matelas présente par exemple les dimensions suivantes : 120cmx60cm, 140cmx70cm, 190cmx80cm, 190cmx90cm, 200cmx80cm, 200cmx90cm. Des applications pour matelas pour deux personnes sont également envisagées, la largeur peut alors varier de 90cm à 200cm.

[0017] Le matelas 1 comprend un revêtement 4 à l'intérieur duquel le corps principal 2 est logé.

[0018] Le matelas comprend en outre au moins un corps secondaire 5 amovible. Le corps secondaire 5 est disposé sur la face supérieure 3 du corps principal 2 entre le corps principal 2 et le revêtement 4. Il a pour fonction de rehausser une partie de la zone de couchage en augmentant l'épaisseur du matelas dans cette partie. Ainsi la longueur du corps secondaire 5 est inférieure à celle du corps principal de sorte à recouvrir une zone limitée de la zone de couchage telle que la zone destinée à l'appui de la tête ou à celui des pieds.

[0019] Le corps secondaire présente une surface supérieure 6 formant un plan incliné. Le corps secondaire présente ainsi une section sensiblement triangulaire rectangle, comme représenté sur la figure 3.

[0020] Lorsque le corps secondaire 5 est destiné à rehausser la zone destinée à l'appui de la tête ou à celui des pieds, le corps secondaire 5 est disposé sur une partie extrême du corps principal 2, comme cela est représenté sur les figures 1 à 3. En particulier, le corps secondaire 5 est disposé de telle sorte que sa plus grande épaisseur est située en regard de l'extrémité du corps principal 2, le plan incliné descendant vers le reste de la zone de couchage. La géométrie du corps secondaire 5 est agencée pour que la surface supérieure du matelas 1 soit sensiblement continue.

[0021] D'autre forme de corps secondaire 5 peuvent être envisagées. Ainsi, on peut par exemple prévoir que le corps secondaire 5 comprenne une empreinte (non

représentée) dont la forme correspond sensiblement à celle de la tête d'un occupant du lit. On peut également prévoir que le corps secondaire 5 présente une surface supérieure 6 incurvée ou bombée.

[0022] Comme indiqué plus haut, le corps secondaire 5 est amovible de sorte que le matelas 1 comprend au moins deux configurations, une configuration dans laquelle le corps secondaire 5 est disposé entre le corps principal 2 et le revêtement 4 (figures 1 à 3) et une configuration dans laquelle le corps secondaire 5 est retiré, le matelas étant de forme sensiblement parallélépipédique et présentant une face supérieure sensiblement plane (figure 4).

[0023] A cet effet, une partie du revêtement 4 est munie de moyens d'ouverture 7 permettant de dégager une ouverture vers l'intérieur du revêtement 4 afin de permettre l'insertion du corps secondaire 5 entre le corps principal 2 et le revêtement 4. Ces moyens d'ouverture 7 sont par exemple formés par une fermeture à glissière du type fermeture éclair ®. La fermeture à glissière fait le tour d'une partie extrême du revêtement 1 dans la zone dans laquelle le corps secondaire 5 est inséré, c'est à dire sensiblement en regard de la face supérieure 3 du corps supérieur 2.

[0024] Afin de permettre d'augmenter l'épaisseur du revêtement 4 dans la zone où le corps secondaire 5 est inséré, le revêtement comprend un soufflet 8 déployable entre une épaisseur sensiblement nulle (figure 4) et une épaisseur correspondant sensiblement à la plus grande épaisseur du corps secondaire 5 (figures 1 à 3).

[0025] Lorsque le corps secondaire 5 est retiré, le soufflet 8 est plié et retenu par des moyens d'ouverture 9 sur le revêtement 4 de sorte à présenter une épaisseur sensiblement nulle. Ces moyens d'ouverture 9 sont sensiblement similaires à aux moyens d'ouverture 7, c'est à dire formé par une fermeture à glissière. Ils s'étendent sensiblement parallèlement aux moyens d'ouverture 7 en dessous de ceux-ci, comme représenté sur la figure 4. L'ouverture des moyens d'ouverture 9 permet de déployer le soufflet 8 afin de permettre l'insertion du corps secondaire 5 entre le corps principal 2 et le revêtement 4, comme représenté sur les figures 1 et 2.

[0026] On peut également prévoir un matelas 1 comprenant deux corps secondaires 5, l'un de ceux-ci étant destiné au rehaussement de la tête et l'autre au rehaussement des pieds. Dans ce cas, le revêtement 4 comprend deux soufflets 8 disposés à chacune de ses parties extrêmes et des moyens d'ouverture 7 et 9 correspondant.

Revendications

1. Matelas (1) destiné à la literie comprenant au moins un corps principal (2) de forme sensiblement parallélépipédique formant zone de couchage pourvu d'un revêtement (4), ledit matelas étant **caractérisé en ce qu'il** comprend en outre au moins un corps

secondaire (5) amovible disposé sur la face supérieure (3) du corps principal (2) entre ledit corps principal et le revêtement (4), ledit corps secondaire étant de dimensions inférieure à celles du corps principal (2) de sorte à recouvrir une zone limitée de la zone de couchage telle que la zone destinée à l'appui de la tête ou à celui des pieds.

2. Matelas selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le matelas (1) comprend au moins deux configurations, une configuration dans laquelle le corps secondaire (5) est disposé entre le corps principal (2) et le revêtement (4) et une configuration dans laquelle le corps secondaire (5) est retiré, le matelas (1) étant de forme sensiblement parallélépipédique et présentant une face supérieure sensiblement plane.

3. Matelas selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** le corps secondaire (5) présente une surface supérieure (6) formant un plan incliné, le corps secondaire (5) présentant une section sensiblement triangulaire rectangle.

4. Matelas selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** le corps secondaire (5) comprend une empreinte dont la forme correspond sensiblement à celle de la tête d'un occupant du lit.

5. Matelas selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** le corps secondaire (5) est disposé sur une partie extrême du corps principal (2).

6. Matelas selon la revendication 5 lorsqu'elle dépend de la revendication 3, **caractérisé en ce que** le corps secondaire (5) est disposé de telle sorte que sa plus grande épaisseur est située en regard de l'extrémité du corps principal (2), le plan incliné descendant vers le reste de la zone de couchage.

7. Matelas selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce qu'une** partie du revêtement (4) est munie de moyens d'ouverture (7) permettant de dégager une ouverture vers l'intérieur du revêtement (4) afin de permettre l'insertion du corps secondaire (5) entre le corps principal (2) et le revêtement (4).

8. Matelas selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** le revêtement (4) comprend un soufflet (8) déployable entre une épaisseur sensiblement nulle et une épaisseur correspondant sensiblement à la plus grande épaisseur du corps secondaire (5).

9. Matelas selon la revendication 8, **caractérisé en ce**

que le soufflet (8) est plié et retenu par des moyens d'ouverture (9) sur le revêtement (4) de sorte à présenter une épaisseur sensiblement nulle, l'ouverture des moyens d'ouverture (9) permettant de déployer ledit soufflet afin de permettre l'insertion du corps secondaire (5) entre le corps principal (2) et le revêtement (4). 5

10. Lit pour enfant, **caractérisé en ce qu'il** comprend un matelas (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 9. 10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

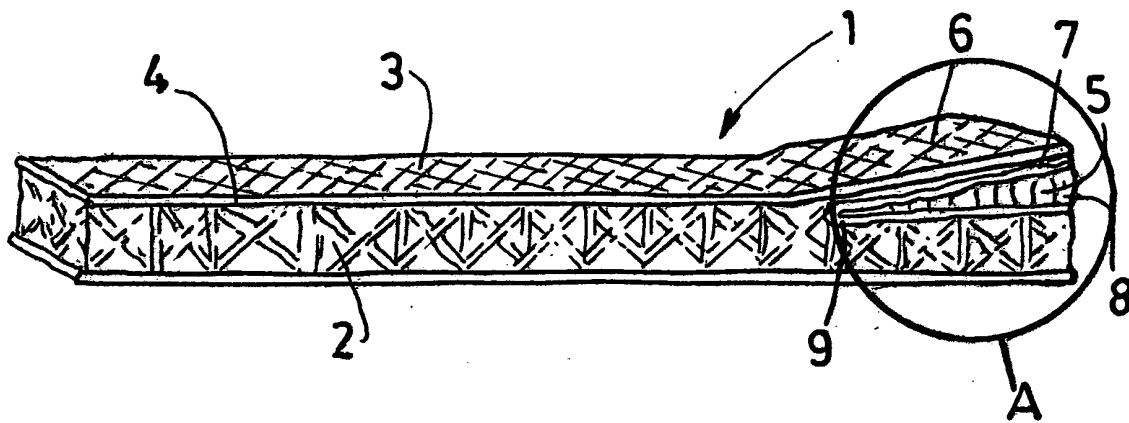


FIG.1

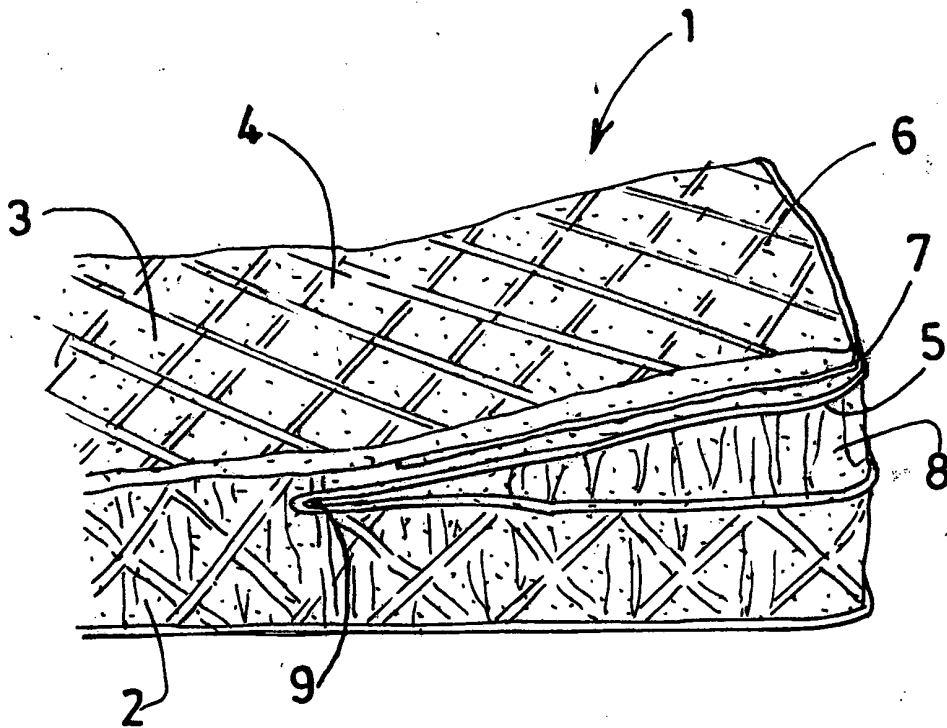


FIG.2

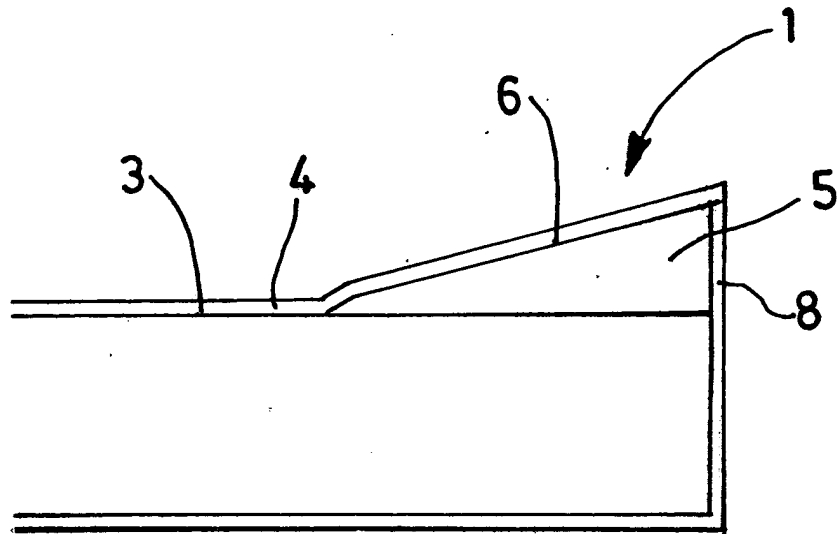


FIG.3

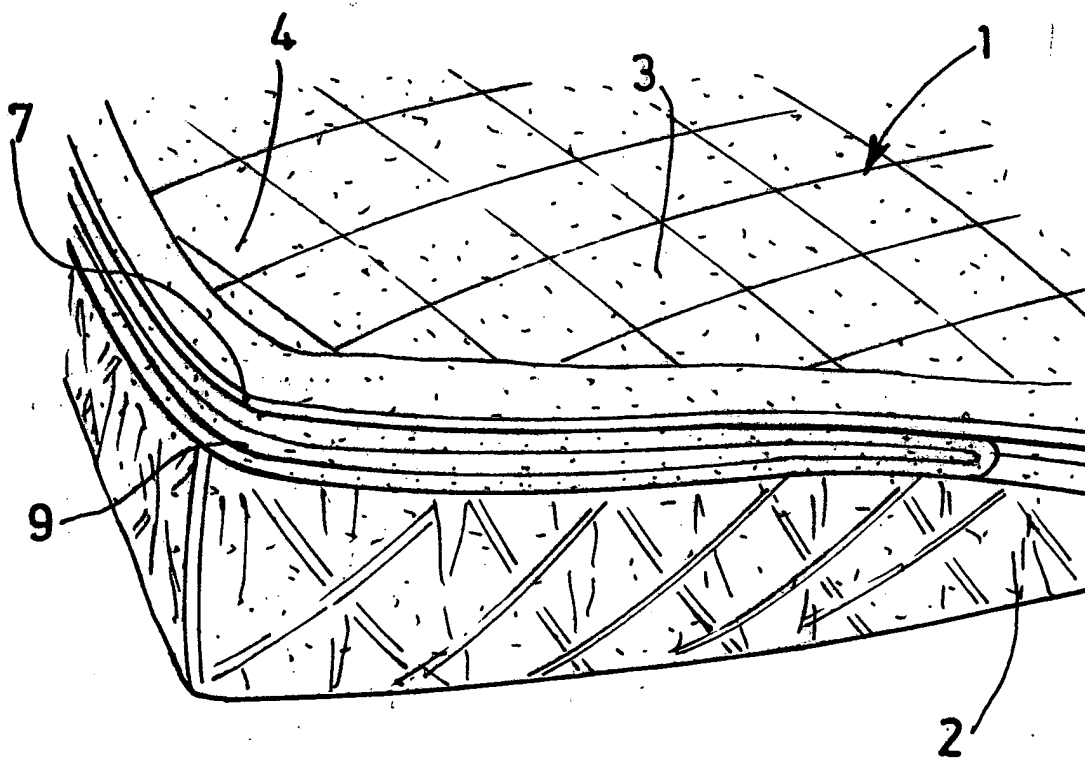


FIG.4



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 05 29 0944

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	US 6 128 797 A (SHAFFER TIMOTHY A) 10 octobre 2000 (2000-10-10) * le document en entier *	1,3-6	A47C27/00
A	US 4 193 150 A (VINEBERG ARTHUR) 18 mars 1980 (1980-03-18) * colonne 2, ligne 8-16; figures 1-4 *	1-3,5,6	
A	US 4 142 263 A (PIERSON OLOF P) 6 mars 1979 (1979-03-06) * colonne 2, ligne 1-9; figure 1 *	1-3,5,6	
A	US 6 202 233 B1 (ACHONG DAVID ANGUS) 20 mars 2001 (2001-03-20) * colonne 3, ligne 65 - colonne 4, ligne 3; figures 1-6 *	1,7-9	
A	US 2003/150058 A1 (DAVIS EDMUND SCOTT) 14 août 2003 (2003-08-14) * alinéas [0021], [0022]; figures 1-6 *	1,2	
A	US 5 439 008 A (BOWMAN KAROLEN C) 8 août 1995 (1995-08-08) * le document en entier *	10	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7) A47C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 18 août 2005	Examineur Vollering, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intermédiaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1
EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 05 29 0944

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

18-08-2005

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 6128797	A	10-10-2000	AUCUN	
US 4193150	A	18-03-1980	CA 1073562 A1	11-03-1980
US 4142263	A	06-03-1979	AUCUN	
US 6202233	B1	20-03-2001	AUCUN	
US 2003150058	A1	14-08-2003	AUCUN	
US 5439008	A	08-08-1995	US 5329934 A	19-07-1994
			AU 1084395 A	10-07-1995
			WO 9517118 A1	29-06-1995
			AU 5738794 A	04-07-1994
			WO 9413177 A1	23-06-1994

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82